Littérature et développement : le recours stratégique de la monarchie française aux lettres (XVIe-XVIIe siècles)

Adéchinan David Adékambi
Enseignant-chercheur, Département de Lettres Modernes
Université de Kindia (République de Guinée)
adekambidavid@gmail.com
ORCID : https://orcid.org/0009-0008-7246-7730

Résumé :

Cette étude examine le rôle de la littérature dans le processus de consolidation politique et de développement économique du royaume de France entre le XVIe et le XVIIe siècle. Partant du constat de la dévalorisation contemporaine des humanités, particulièrement sensible dans les politiques éducatives africaines, elle analyse le recours stratégique des autorités politico-religieuses françaises aux lettres afin d'en tirer des enseignements pour les politiques culturelles actuelles. La démarche adoptée est qualitative et documentaire : elle croise l'analyse socio-historique de textes littéraires et théoriques (Du Bellay, Vaugelas, d'Aubignac, Racine, Molière), de documents institutionnels (ordonnances royales, statuts académiques, dispositifs de mécénat) et de témoignages d'époque, à la lumière d'un cadre théorique associant la sociologie de la cour et des institutions littéraires (Elias, Viala), l'histoire culturelle du pouvoir (Burke, Apostolidès) et les théories contemporaines du développement (Sen, Sarr). Les résultats montrent que l'encadrement institutionnel de la production littéraire, la codification esthétique du théâtre classique et la formation du modèle de l'honnête homme ont contribué à la pacification du royaume et créé des conditions favorables à l'essor économique du Grand Siècle. L'étude en conclut qu'une politique culturelle cohérente peut constituer un facteur notable de développement national et propose des pistes pour les politiques culturelles africaines contemporaines.

Mots-clés : *littérature classique, politique culturelle, monarchie absolue, développement, honnête homme*

Abstract:

This study examines the role of literature in the political consolidation and economic development of the Kingdom of France between the sixteenth and seventeenth centuries. Starting from the observation of the contemporary devaluation of the humanities, particularly noticeable in African educational policies, it analyses the strategic use of letters by French political and religious authorities in order to draw lessons for current cultural policies. The approach is qualitative and documentary: it combines the socio-historical analysis of literary and theoretical texts (Du Bellay, Vaugelas, d'Aubignac, Racine, Molière), institutional documents (royal ordinances, academic statutes, patronage schemes) and contemporary testimonies, in the light of a theoretical framework associating the sociology of the court and of literary institutions (Elias, Viala), the cultural history of power (Burke, Apostolidès) and contemporary development theories (Sen, Sarr). The findings show that the institutional supervision of literary production, the aesthetic codification of classical drama and the shaping of the honnête homme model contributed to the pacification of the realm and created conditions favourable to the economic rise of the Grand Siècle. The study concludes that a coherent cultural policy can constitute a significant factor of national development and proposes avenues for contemporary African cultural policies.

Keywords: *classical literature, cultural policy, absolute monarchy, development, honnête homme*

Introduction

La perception contemporaine du rôle des disciplines humanistes dans le développement des nations tend à minimiser leur contribution aux processus de croissance économique et de stabilité politique. Cette vision réductrice, qui se manifeste parfois par des velléités de suppression des facultés d'arts et de lettres, méconnaît l'histoire européenne moderne où la littérature a joué un rôle capital dans la consolidation des États-nations. Cette dévalorisation des humanités s'observe particulièrement dans les sociétés

postcoloniales africaines, où les priorités de développement privilégient souvent les disciplines techniques au détriment des formations littéraires et artistiques. Ce constat n'est pourtant pas une fatalité conceptuelle : la Conférence mondiale sur les politiques culturelles réunie à Mexico avait déjà placé la culture au cœur de tout processus de développement authentique (UNESCO, 1982), et des voix africaines majeures n'ont cessé de rappeler qu'aucun développement durable ne se réalise en dehors de la culture de ceux qu'il concerne, Joseph Ki-Zerbo résumant cette exigence par sa formule selon laquelle « on ne développe pas, on se développe » (Ki-Zerbo, 2003). Dans le même sens, l'économie du développement a rompu avec les approches strictement quantitatives pour définir le développement comme l'expansion des capacités et des libertés humaines, où l'éducation et la culture occupent une place centrale (Sen, 2000), tandis que la réflexion prospective africaine contemporaine appelle à refonder les trajectoires du continent sur ses ressources culturelles et symboliques propres (Sarr, 2016). Le cas de la France des XVIe et XVIIe siècles offre, à cet égard, un exemple paradigmatique de l'utilisation stratégique des lettres par les autorités politiques. Cette période, marquée par la transition d'une monarchie féodale vers un système absolutiste centralisé, illustre comment la production littéraire peut devenir un instrument de transformation sociale et de développement économique. Le « Grand Siècle » français ne doit pas seulement son rayonnement aux victoires militaires de Louis XIV ou aux réformes économiques de Colbert, mais également à une politique culturelle délibérément orchestrée pour façonner les mentalités et consolider l'ordre monarchique. L'originalité de cette recherche réside dans l'analyse systémique des mécanismes d'instrumentalisation littéraire comme facteur de développement national. Contrairement aux approches traditionnelles qui considèrent la littérature classique française comme un phénomène purement esthétique, notre étude révèle

sa dimension politique et économique fondamentale. Cette perspective permet de comprendre comment les autorités françaises ont réussi à transformer une crise politico-religieuse majeure en opportunité de consolidation nationale. La question de recherche qui structure l'étude peut être formulée ainsi : comment et dans quelle mesure le recours stratégique des autorités politico-religieuses françaises aux lettres a-t-il contribué, aux XVIe et XVIIe siècles, à la stabilisation politique et à l'essor économique du royaume, et quels enseignements ce précédent historique offre-t-il aux politiques culturelles contemporaines, notamment africaines ? Nous soutenons la thèse selon laquelle cette instrumentalisation des lettres a constitué un facteur déterminant de l'essor économique français au XVIIe siècle. Cette thèse s'articule autour de trois hypothèses principales : premièrement, que la littérature classique française répond à un projet politique délibéré de formation des consciences ; deuxièmement, que cette formation a effectivement contribué à la stabilisation du royaume après les guerres de religion ; et troisièmement, que cette stabilité socio-politique a créé les conditions favorables au développement économique du Grand Siècle.

L'article s'organise comme suit : après la présentation du cadre théorique (section 1) et de l'approche méthodologique (section 2), l'analyse retrace les catalyseurs historiques de la Renaissance française (section 3), l'institutionnalisation des lettres sous François Ier (section 4), la crise des guerres de religion et la réorientation stratégique qu'elle impose (section 5), l'instrumentalisation des lettres par la monarchie absolue (section 6), la dramaturgie classique comme outil de formation morale (section 7) et l'impact économique et social de cette politique culturelle (section 8). La section 9 discute ensuite les résultats obtenus, section par section, avant la conclusion.

1. Cadre théorique

1.1. Un ancrage actualisé : sociologie de la cour, institutions littéraires et histoire culturelle du pouvoir

La présente étude s'inscrit d'abord dans la tradition de l'histoire littéraire du Grand Siècle, qui a établi les faits, les œuvres et les périodisations sur lesquels s'appuie notre analyse (Adam, 1997 ; Zuber, 1993 ; Horville, 1988). Paul Bénichou a montré, dès son ouvrage fondateur, que les « morales » du Grand Siècle – héroïsme aristocratique, démolition janséniste du héros, idéal mondain – sont indissociables des équilibres sociaux et politiques de l'époque (Bénichou, 1948). Mais c'est la sociologie historique qui fournit à notre problématique ses outils les plus opératoires. Norbert Elias a analysé la société de cour comme une formation sociale spécifique où l'étiquette, la dépense de prestige et la « curialisation » des guerriers constituent des instruments de domestication de la noblesse et d'autocontrainte des affects (Elias, 1985). Alain Viala a établi que le XVIIe siècle voit la « naissance de l'écrivain » comme figure sociale, à la faveur de la constitution d'un champ littéraire doté de ses institutions propres – académies, mécénat, rétributions, public mondain (Viala, 1985). L'histoire culturelle du pouvoir a, de son côté, décrit la monarchie louis-quatorzienne comme une entreprise systématique de production symbolique : Jean-Marie Apostolidès a analysé le « roi-machine », dispositif spectaculaire par lequel l'État absolutiste se met en scène (Apostolidès, 1981), et Peter Burke a inventorié la fabrication de l'image royale par les médailles, les peintures, les fêtes et les textes (Burke, 1995). Ces travaux convergent vers l'idée que la production littéraire et artistique du Grand Siècle ne relève pas d'une histoire purement esthétique, mais d'une véritable économie politique du symbolique. C'est dans ce sillage que se situe notre étude, qui en prolonge les acquis en direction d'une

question rarement posée frontalement : celle de la contribution de cette politique culturelle au développement économique.

1.2. Culture et développement : perspectives contemporaines et africaines

Le second volet de notre cadre théorique articule cette histoire culturelle aux théories contemporaines du développement, en accordant une attention particulière aux perspectives proches du contexte géographique de notre étude. Amartya Sen a redéfini le développement comme un processus d'expansion des libertés réelles et des capacités des personnes, dans lequel l'éducation et la participation culturelle sont à la fois des fins et des moyens (Sen, 2000). Cette conception rejoint la définition extensive de la culture adoptée par la communauté internationale à Mexico, qui fait des politiques culturelles une dimension constitutive – et non décorative – des stratégies de développement (UNESCO, 1982). Dans le champ africain, Joseph Ki-Zerbo a défendu avec constance la thèse selon laquelle le développement du continent suppose un enracinement culturel et éducatif endogène (Ki-Zerbo, 2003), tandis que Felwine Sarr plaide pour une refondation de l'économie et du politique sur les ressources symboliques, spirituelles et culturelles des sociétés africaines (Sarr, 2016). Enfin, l'existence d'une tradition académique africaine d'appropriation critique de la littérature française – dont témoignent les manuels et travaux produits sur le continent (Tossou, 2016) – atteste que l'expérience française analysée ici n'est pas un objet exotique, mais un patrimoine réfléchi depuis l'Afrique, susceptible d'y nourrir la décision publique. C'est à l'intersection de ces deux corpus – histoire sociale du littéraire et théories culturalistes du développement – que se construit notre grille de lecture : la littérature y est envisagée comme une technologie sociale de formation des dispositions, dont les

effets peuvent être appréciés en termes de stabilité politique et de performance économique.

2. Approche méthodologique

La démarche adoptée est qualitative, documentaire et socio-historique. Elle ne vise pas à établir des corrélations statistiques entre production littéraire et croissance économique – entreprise que l'état des sources du XVIIe siècle rendrait illusoire – mais à reconstituer, par l'analyse croisée de trois familles de documents, la logique stratégique du recours aux lettres et ses effets sociaux observables.

Le corpus se compose, premièrement, de textes littéraires et théoriques emblématiques de la période : la *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay (1549), les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas (1647), *La Pratique du théâtre* de d'Aubignac (1657), la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) et la *Logique* (1662) de Port-Royal, ainsi que les œuvres dramatiques de Racine et de Molière et les documents qui les accompagnent (préfaces, placets). Il comprend, deuxièmement, des documents institutionnels : ordonnances royales (Montpellier, 1537 ; Villers-Cotterêts, 1539), actes de fondation et missions des académies, dispositifs de mécénat et de gratification des gens de lettres. Il mobilise, troisièmement, les témoignages d'époque (correspondances, gazettes, relations) tels qu'ils sont établis et contextualisés par l'historiographie de référence (Adam, 1997 ; Zuber, 1993 ; Bonney, 1999 ; Collins, 1988 ; Dee, 2015).

Le traitement de ce corpus emprunte à l'analyse de contenu thématique : pour chaque dispositif étudié (institution, règle esthétique, genre littéraire), nous identifions l'objectif politique affiché ou implicite, le mécanisme de formation des consciences mobilisé et les effets sociaux documentés. Cette lecture est ensuite confrontée aux catégories du cadre théorique exposé ci-

dessus : curialisation des élites, structuration du champ littéraire, fabrication symbolique du pouvoir, expansion des capacités.

Cette approche comporte des limites qu'il convient d'expliciter. La première tient à l'inférence causale : la concomitance entre politique culturelle, stabilisation politique et essor économique ne suffit pas à établir une causalité stricte, d'autres facteurs (démographie, fiscalité, conjoncture européenne) ayant concouru aux mêmes effets ; notre argumentation procède donc par faisceau d'indices convergents plutôt que par démonstration expérimentale. La deuxième limite concerne la représentativité des sources, qui documentent surtout les élites lettrées et curiales et laissent dans l'ombre la réception populaire des dispositifs étudiés. La troisième tient à la transposition : les leçons tirées d'une monarchie absolue du XVIIe siècle ne sont transférables aux États contemporains – a fortiori démocratiques – qu'au prix des adaptations discutées en section 9. Ces limites bornent la portée des conclusions sans invalider la démarche : elles sont celles, classiques, de toute sociohistoire documentaire.

3. Les catalyseurs historiques de la Renaissance française

Trois événements majeurs du XVe siècle ont catalysé la Renaissance française et transformé les conditions de transmission des savoirs hérités de l'Antiquité. L'invention de l'imprimerie par Gutenberg en 1450 révolutionne d'abord la diffusion des textes. Cette innovation technique permet une démocratisation relative du savoir en brisant le monopole des *scriptoria* monastiques sur la reproduction des manuscrits. L'imprimerie joue ainsi un rôle de premier plan dans la publication et la diffusion des textes de l'Antiquité gréco-romaine et de la Bible, facilitant leur redécouverte par les lettrés européens de l'époque.

La prise de Constantinople par les Turcs en 1453 constitue le second catalyseur de cette transformation culturelle. Cet événement provoque l'exil de nombreux savants grecs vers l'Italie, emportant avec eux une tradition intellectuelle directement héritée de l'Antiquité. Ces érudits transmettent aux lettrés italiens leurs connaissances dans le domaine des arts, des sciences et des mœurs, préparant ainsi le terrain de la Renaissance italienne.

Le troisième facteur déterminant réside dans le déclenchement des Guerres d'Italie. À partir de 1494, sous le règne de Charles VIII, la France s'engage dans une série de campagnes militaires au-delà des Alpes ; les armées françaises découvrent alors l'Italie et sont émerveillées par ses splendeurs. Il faut noter qu'à cette époque, l'Italie avait déjà bénéficié de l'apport des savants grecs réfugiés après la chute de Constantinople. Sous Louis XII (1498-1515) et François Ier (1515-1547), les Guerres d'Italie permettent aux soldats français et à la cour de France de fréquenter durablement cette brillante civilisation. Cette découverte initie un processus d'appropriation des modèles culturels gréco-romains par l'élite française, préparant les réformes culturelles qui marqueront la Renaissance française.

4. La Renaissance française et l'institutionnalisation des lettres

4.1. Les réformes de François Ier : vers une politique culturelle d'État

François Ier incarne l'archétype du souverain éclairé qui comprend l'enjeu politique fondamental de la culture. Son règne (1515-1547) marque un tournant décisif dans l'histoire culturelle française par l'élaboration d'une véritable politique d'État en matière de lettres et d'arts. Cette politique culturelle repose sur trois piliers fondamentaux qui révèlent une stratégie cohérente de consolidation du pouvoir royal par la culture : la

création d'institutions académiques, la promotion de la langue française et le mécénat artistique.

La fondation du Collège royal en 1530, futur Collège de France, constitue l'acte fondateur de cette politique. Cette institution, initialement appelée « Collège des trois langues » (grec, latin et hébreu), matérialise la volonté royale de démocratisation contrôlée du savoir antique. Contrairement à la Sorbonne, alors dominée par la théologie scolastique, le Collège royal privilégie l'étude directe des textes anciens dans leurs langues originales. Cette innovation pédagogique répond à un objectif politique précis : former une élite lettrée acquise aux valeurs humanistes et dévolue au service de la couronne. Les professeurs royaux, rémunérés directement par le roi, échappent au contrôle de l'Université de Paris et peuvent ainsi développer un enseignement libre des contraintes corporatistes et religieuses traditionnelles.

La création de la Bibliothèque royale de Fontainebleau en 1544 complète ce dispositif institutionnel. Cette bibliothèque, ancêtre de l'actuelle Bibliothèque nationale de France, vise à rassembler l'ensemble des connaissances de l'époque et à faciliter l'accès des lettrés français aux sources antiques. L'ordonnance de Montpellier de 1537 impose aux imprimeurs de déposer un exemplaire de leurs publications à la Bibliothèque royale, créant ainsi le premier système moderne de dépôt légal. Ces institutions académiques favorisent la diffusion du savoir en ouvrant à un public élargi de lettrés l'accès aux textes antiques en grec, latin et hébreu. Cette démocratisation demeure cependant relative et contrôlée, visant prioritairement la formation d'une élite cultivée susceptible de servir les intérêts monarchiques.

L'Ordonnance de Villers-Cotterêts, promulguée en 1539, constitue l'acte politique le plus significatif de cette période. En imposant le français comme langue officielle du domaine juridique, François Ier opère une révolution linguistique aux

implications considérables. Cette mesure, au-delà de son aspect pratique, révèle une stratégie délibérée de construction identitaire nationale par la langue. Le choix du français contre le latin dans l'administration royale traduit une volonté d'émancipation vis-à-vis des modèles culturels étrangers et de création d'une identité française spécifique. Cette politique linguistique s'accompagne d'efforts systématiques d'enrichissement et d'épuration de la langue française, préparant ainsi son accession au statut de langue de culture internationale.

4.2. Le mécénat royal et la transformation des arts

Le mécénat artistique de François Ier illustre parfaitement la dimension politique de sa politique culturelle. En invitant des artistes italiens de renom à sa cour (Léonard de Vinci, Rosso Fiorentino, Francesco Primaticcio), le roi français affirme sa volonté de rivaliser avec les cours italiennes et de faire de la France un foyer artistique majeur.

Cette politique de prestige culturel répond à des impératifs diplomatiques précis. Dans un contexte de rivalité européenne avec Charles Quint, la culture devient un instrument de *soft power* permettant d'affirmer la grandeur française sans recourir à la force militaire. Les châteaux de la Loire, transformés selon les canons esthétiques de la Renaissance italienne, deviennent ainsi des manifestes architecturaux de la puissance royale, préfigurant les stratégies symboliques que l'historiographie a décrites pour le siècle suivant (Burke, 1995).

Le surnom de « Père des Lettres » attribué à François Ier témoigne de la reconnaissance contemporaine de sa contribution au développement culturel français. Ce titre révèle que les contemporains percevaient clairement la dimension politique de cette action culturelle et son impact sur le rayonnement du royaume.

4.3. L'émergence de la Pléiade et l'enrichissement linguistique

Le mouvement de la Pléiade, animé par Ronsard, Du Bellay, Pontus de Tyard, Jean Daurat, Jean-Antoine de Baïf, Rémy Belleau et Étienne Jodelle, illustre parfaitement la convergence entre ambitions politiques et innovations littéraires. Ces sept poètes, soutenus par le pouvoir royal, œuvrent délibérément à l'enrichissement et à l'épuration de la langue française selon le modèle des langues classiques.

Joachim du Bellay théorise ce projet dans sa *Défense et illustration de la langue française* (1549), véritable manifeste de la Renaissance française. Du Bellay y développe une conception révolutionnaire de la langue vernaculaire, affirmant sa capacité à égaler les langues antiques pourvu qu'elle soit convenablement cultivée. Cette revendication linguistique s'accompagne d'un programme esthétique ambitieux visant à doter la France d'une littérature capable de rivaliser avec les modèles antiques et italiens. Le travail de la Pléiade s'inscrit dans un projet plus large de construction d'une culture française : les poètes puisent dans le fonds mythologique gréco-latin pour créer une poésie française originale, adaptant les formes antiques (ode, élégie, sonnet) aux spécificités de la langue française.

Pierre de Ronsard, reconnu comme le « prince des poètes français », développe une esthétique de la grandeur qui exalte simultanément la beauté antique et la grandeur royale. Ses *Hymnes* et ses *Discours* témoignent de cette alliance entre innovation poétique et service du pouvoir. Cette entreprise de prestige linguistique participe directement de la légitimation du pouvoir monarchique par la culture. L'influence de la Pléiade dépasse largement le domaine poétique pour irriguer l'ensemble de la production littéraire française. En démontrant la capacité du français à exprimer les plus hautes pensées et les

plus nobles sentiments, ces poètes préparent l'avènement de la littérature classique du XVIIe siècle.

5. Les guerres de religion et la nécessité d'un ordre littéraire

5.1. La crise religieuse et ses implications politiques

L'émergence du protestantisme en France, portée par Jean Calvin et ses disciples, bouleverse profondément l'équilibre politico-religieux du royaume et révèle l'insuffisance des seules innovations culturelles pour assurer la stabilité politique. La Réforme, par son exigence d'accès direct aux textes sacrés et de libre interprétation biblique, s'inscrit paradoxalement dans la continuité de l'esprit humaniste promu par François Ier, tout en remettant radicalement en cause l'autorité ecclésiastique traditionnelle.

L'idéologie de la Réforme entre en effet en adéquation avec l'esprit de l'humanisme et de la Renaissance. Martin Luther, moine allemand indigné par le commerce des indulgences pratiqué par l'Église catholique – pratique par laquelle celle-ci faisait payer les fidèles pour des messes censées garantir la rémission de leurs péchés –, rédige ses 95 thèses en 1517, déclenchant un mouvement de contestation qui se propage rapidement en Europe. Luther et ses partisans prônent le rejet du dogme religieux aveugle et encouragent le fidèle à étudier personnellement la Bible pour en interpréter le message, approche individualiste de la foi qui contraste radicalement avec la tradition catholique exigeant l'acceptation de l'interprétation proposée par le clergé.

En France, Jean Calvin (1509-1564) adapte et radicalise la pensée luthérienne. Son *Institution de la religion chrétienne* (1536) fournit au protestantisme français un cadre théologique rigoureux qui séduit une partie importante de la noblesse et de la bourgeoisie

urbaine. Cette adhésion des élites au protestantisme transforme ce qui aurait pu demeurer un mouvement religieux marginal en crise politique majeure.

L'Affaire des Placards (1534) marque l'entrée de la Réforme française dans l'arène politique. Les protestants français font poser des placards (affiches) anticatholiques jusque dans les appartements royaux, constituant un acte de défiance directe envers l'autorité monarchique. Cette provocation révèle l'incompatibilité croissante entre l'ordre religieux traditionnel et les aspirations réformatrices. La réaction catholique ne se fait pas attendre. Le massacre de la Saint-Barthélemy, déclenché le 24 août 1572, voit des catholiques massacrer des milliers de protestants pendant plusieurs semaines. Ce déchaînement de violence confessionnelle marque le paroxysme des guerres civiles qui, depuis 1562, déchirent le royaume et ne s'achèveront qu'en 1598, révélant l'incapacité des institutions politiques et religieuses traditionnelles à gérer la pluralité confessionnelle.

5.2. L'Édit de Nantes et la recherche d'un compromis

L'Édit de Nantes, promulgué par Henri IV en 1598, constitue une tentative remarquable de pacification par la tolérance religieuse. Ce texte, novateur pour l'époque, instaure un système de coexistence confessionnelle en accordant aux protestants des garanties religieuses, civiles et militaires. L'édit autorise le culte réformé dans certaines villes et reconnaît aux protestants le droit d'occuper des charges publiques.

Cependant, cette solution politique révèle ses limites dès l'assassinat d'Henri IV par François Ravaillac en 1610. Ce fanatique catholique, qui n'a visiblement pas accepté la posture de rassembleur adoptée par le roi, illustre la persistance des tensions confessionnelles malgré les tentatives de pacification officielle.

L'avènement de Louis XIII, alors âgé de neuf ans seulement, replace le royaume dans une situation d'instabilité politique. La régence de Marie de Médicis (1610-1617) se caractérise par un retour en force des tensions religieuses et des ambitions nobiliaires. Les protestants, se sentant menacés par l'influence croissante du parti dévot à la cour, multiplient les actes de rébellion, révélant la fragilité du compromis henricien. Cette crise de succession révèle la nécessité de stratégies plus durables de consolidation monarchique : la simple tolérance religieuse ne suffit plus à assurer la stabilité du royaume ; il faut désormais forger un consensus social plus profond autour de la personne royale et de l'ordre monarchique.

5.3. Vers une nouvelle stratégie de consolidation politique

L'échec relatif de l'Édit de Nantes à pacifier durablement le royaume conduit les autorités royales à repenser leurs stratégies de consolidation politique. La simple coexistence confessionnelle ne peut suffire ; il faut créer un modèle social unifiant capable de transcender les divisions religieuses.

Cette prise de conscience explique l'orientation nouvelle de la politique culturelle sous Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Plutôt que de chercher un compromis entre des confessions antagonistes, il s'agit désormais de forger un type humain idéal – l'honnête homme – capable d'incarner les valeurs monarchiques au-delà des clivages religieux.

Cette stratégie révèle une compréhension sophistiquée des enjeux de gouvernance moderne. Les autorités françaises comprennent que la stabilité politique ne peut reposer sur la seule contrainte militaire ou religieuse, mais nécessite l'adhésion profonde des sujets aux valeurs du régime. Cette adhésion ne peut être obtenue que par un travail patient de formation des consciences, mission que les autorités confient prioritairement aux lettres et aux arts.

6. La centralisation monarchique et l'instrumentalisation des lettres

6.1. L'avènement de la monarchie absolue sous Richelieu

L'accession effective de Louis XIII au pouvoir en 1617, puis la nomination du cardinal de Richelieu comme principal ministre en 1624, marquent un tournant décisif dans l'utilisation politique de la culture. Richelieu, homme d'Église devenu homme d'État, comprend l'importance des lettres dans la consolidation du pouvoir monarchique et développe une stratégie culturelle d'une ampleur inédite.

La doctrine de la monarchie absolue de droit divin, théorisée par Richelieu et ses collaborateurs, nécessite la formation d'un peuple soumis et civilisé selon des normes précises. Cette doctrine fait du roi l'incarnation de Dieu sur terre, lui conférant un droit de vie et de mort sur ses sujets et exigeant de ceux-ci une soumission absolue. Le projet de formatage des consciences collectives autour du modèle de l'honnête homme révèle la dimension anthropologique de cette politique culturelle : il ne s'agit plus seulement de gouverner des sujets, mais de créer un type humain idéal, cultivé mais docile, raffiné mais respectueux de l'ordre établi.

Richelieu comprend que les désordres générés par les guerres de religion et les tentatives récurrentes de remise en cause de l'autorité monarchique ne peuvent être définitivement surmontés que par une transformation profonde des mentalités. Il faut pacifier le royaume non seulement par la force, mais par la persuasion, en formant un peuple modèle, cultivé, éduqué et respectueux de l'autorité royale. Cette stratégie révèle une compréhension remarquablement moderne des mécanismes de légitimation politique : Richelieu anticipe de plusieurs siècles les analyses de Gramsci sur l'hégémonie culturelle, comprenant que la domination politique durable

nécessite l'adhésion intellectuelle et morale des dominés. Cette entreprise de domestication des élites par la civilité et la culture correspond, du reste, au processus de « curialisation » analysé par Norbert Elias, par lequel la noblesse d'épée, transformée en noblesse de cour, échange son autonomie guerrière contre le prestige de la proximité royale (Elias, 1985).

6.2. La création de l'Académie française : institutionnaliser le contrôle culturel

La création de l'Académie française en 1635 constitue l'acte fondateur de cette politique d'encadrement institutionnel de la production littéraire. Cette institution, directement placée sous l'autorité royale, matérialise la volonté de contrôle systématique de la langue et de la littérature françaises.

L'Académie reçoit pour mission officielle de « donner des règles certaines à [la langue française] et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Cette formulation apparemment technique dissimule un projet politique d'une ampleur considérable : il s'agit de façonner la langue française pour en faire un instrument de gouvernement des esprits. Les quarante « immortels » de l'Académie, choisis par le pouvoir royal parmi les lettrés les plus éminents du royaume, établissent progressivement les normes linguistiques et esthétiques conformes aux exigences politiques du régime. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dont la première édition paraît en 1694, ne constitue pas seulement un ouvrage de référence lexicographique, mais un instrument de normalisation idéologique.

Cette institution s'inscrit dans un réseau plus large d'académies créées ou réorganisées sous Richelieu et ses successeurs. L'Académie de peinture et de sculpture (1648), l'Académie des sciences (1666), l'Académie d'architecture (1671) témoignent de

cette volonté d'encadrement systématique de la production intellectuelle et artistique. L'Académie française devient ainsi le modèle d'une nouvelle forme de mécénat royal, où la protection accordée aux lettrés s'accompagne d'un contrôle étroit de leur production. Les académiciens, rémunérés par le roi et honorés par leurs fonctions, constituent une nouvelle aristocratie culturelle entièrement dévouée au service monarchique. Cette institutionnalisation correspond au moment que la sociologie de la littérature identifie comme la première structuration d'un champ littéraire français, doté d'instances propres de consécration et de rétribution (Viala, 1985).

6.3. Les grammairiens et théoriciens au service du pouvoir

Le travail de codification linguistique et littéraire entrepris par l'Académie s'appuie sur les recherches de grammairiens et de théoriciens qui élaborent une doctrine esthétique conforme aux exigences politiques du régime. Claude Favre de Vaugelas, avec ses *Remarques sur la langue française* (1647), établit les principes du « bon usage » linguistique en se fondant sur l'usage de la cour et des écrivains reconnus. Cette démarche normative ne relève pas de la simple érudition, mais d'un projet politique délibéré : en établissant que le « bon usage » se définit par l'usage de la cour, Vaugelas légitime la prééminence sociale et culturelle de l'aristocratie au service du roi. La langue française devient ainsi un marqueur social qui distingue les sujets cultivés et loyaux des masses populaires jugées incultes et potentiellement séditieuses.

Jean-Louis Guez de Balzac, dans ses *Lettres* et ses *Discours*, développe une prose française d'une élégance et d'une pureté remarquées, démontrant que le français peut égaler le latin dans l'expression des plus hautes pensées. Son style devient la référence de la prose classique et influence durablement la production littéraire française. Le père Dominique Bouhours,

jésuite et théoricien littéraire, contribue également à cette entreprise de codification dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) et ses *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675). Bouhours développe une esthétique du « je ne sais quoi » qui privilégie la grâce naturelle sur l'érudition ostentatoire, répondant ainsi aux exigences de raffinement de la société de cour.

6.4. Port-Royal et la rationalisation de l'enseignement

Les écoles de Port-Royal participent également de cet effort de codification en produisant des ouvrages de grammaire et de logique fondés sur la raison. La *Grammaire générale et raisonnée* d'Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660) renouvelle l'enseignement linguistique en appliquant les principes cartésiens à l'analyse grammaticale. Cette approche rationnelle de la langue française vise à former des esprits méthodiques capables de raisonnement rigoureux tout en respectant l'autorité monarchique.

La *Logique ou l'Art de penser* d'Arnauld et Pierre Nicole (1662), plus connue sous le nom de *Logique de Port-Royal*, complète ce dispositif pédagogique. Cet ouvrage enseigne les règles du raisonnement correct et contribue à former une élite intellectuelle maîtrisant les outils de l'argumentation. Cette formation logique répond à un double objectif : développer les capacités intellectuelles des futurs serviteurs de l'État tout en les prémunissant contre les séductions de la pensée hétérodoxe.

Les traductions des auteurs de l'Antiquité gréco-romaine produites à Port-Royal participent également de cette entreprise d'éducation contrôlée. En rendant accessibles les chefs-d'œuvre antiques dans un français épuré, ces traductions diffusent les valeurs humanistes tout en les filtrant selon les exigences de l'orthodoxie monarchique et religieuse. Cette rationalisation de l'enseignement vise à concilier l'esprit

critique, nécessaire au progrès des sciences et des techniques, avec la soumission politique, indispensable à la stabilité du régime.

7. La dramaturgie classique comme outil de formation morale

7.1. Les contraintes esthétiques au service du politique

La théorisation de la dramaturgie classique par l'abbé d'Aubignac dans *La Pratique du théâtre* (1657) révèle la dimension profondément politique des contraintes esthétiques imposées aux dramaturges. Les règles de vraisemblance, de bienséance et d'unité, dont la doctrine classique a fait l'armature du genre (Collectif, 1997), ne relèvent pas seulement d'une préoccupation artistique, mais d'un véritable projet de formation morale du public théâtral.

Le principe de vraisemblance exige des dramaturges qu'ils racontent au public une histoire que sa raison et sa logique peuvent accepter comme une évidence. Cette contrainte vise à habituer les spectateurs à n'accepter comme vrai que ce qui respecte l'ordre rationnel et social établi, favorisant ainsi l'adhésion aux valeurs dominantes. En refusant l'invraisemblable et le merveilleux, le théâtre classique forge des esprits méthodiques et conservateurs.

Ce principe s'articule autour de la règle des trois unités, promue par Jean Chapelain et théorisée par d'Aubignac. L'unité d'action impose une intrigue simple et cohérente, l'unité de lieu concentre l'action dans un espace restreint, l'unité de temps limite la durée représentée à vingt-quatre heures. Ces contraintes visent à créer un théâtre de la concentration et de la maîtrise, reflet des valeurs d'ordre et de mesure prônées par la monarchie absolue.

Les règles de bienséance interdisent la représentation de la violence, de la mort et de tout ce qui pourrait choquer la sensibilité du public aristocratique. Cette censure esthétique répond à un objectif politique précis : habituer les spectateurs à une vision édulcorée de la réalité sociale, occultant les conflits et les tensions qui pourraient remettre en cause l'ordre établi. L'exemple de Claude Le Petit, condamné à mort et exécuté en 1662 pour des écrits jugés impies et injurieux envers le pouvoir, illustre dramatiquement les limites de cette tolérance esthétique : tout ce qui contrevient à la morale religieuse de l'Église catholique ou remet en cause l'autorité royale demeure rigoureusement proscrit.

7.2. La tragédie classique et la fonction cathartique

La tragédie constitue le genre de prédilection de l'époque classique et assume une fonction sociale précise à travers le mécanisme aristotélicien de la *catharsis*. En présentant des héros de haute naissance détruits par leurs passions, elle incite les spectateurs à maîtriser leurs propres pulsions et à se conformer aux exigences de l'ordre social.

La tragédie classique doit respecter des codes stricts, bien décrits par l'histoire littéraire (Horville, 1988), qui révèlent sa fonction politique. Le sujet doit être mythique ou historique, garantissant une distance temporelle qui évite toute application directe à la situation contemporaine. Les personnages appartiennent à la très haute noblesse (rois, princes, héros), légitimant ainsi la prééminence sociale de l'aristocratie. Le style soutenu et l'utilisation de l'alexandrin confèrent à ces œuvres une grandeur qui rejaillit sur l'ordre monarchique qu'elles célèbrent implicitement.

La dimension morale de la tragédie repose sur sa capacité à inspirer terreur et pitié au spectateur face au destin des héros broyés par les conséquences de leurs passions. Ces deux sentiments doivent contraindre le spectateur à se débarrasser

des pulsions et des passions qui ont poussé les héros à mal agir, réalisant ainsi la *catharsis* aristotélicienne. Cette fonction cathartique répond parfaitement aux besoins de la monarchie absolue : en purgeant les passions susceptibles de troubler l'ordre social, la tragédie forme des sujets maîtres d'eux-mêmes et respectueux de l'autorité. L'identification aux héros tragiques permet aux spectateurs de vivre par procuration les grandes passions tout en apprenant à s'en méfier dans la réalité.

7.3. Jean Racine : l'excellence au service du pouvoir

Jean Racine incarne l'excellence de cette dramaturgie moralisatrice mise au service du pouvoir monarchique. Né le 22 décembre 1639 à La Ferté-Milon, Racine bénéficie d'une formation humaniste exemplaire à Port-Royal avant de se consacrer au théâtre. Son parcours illustre la réussite sociale possible pour un homme de lettres talentueux et dévoué au service royal.

Le succès de sa pièce *Alexandre le Grand* en 1665 lui vaut le soutien personnel de Louis XIV, marquant le début d'une carrière exceptionnelle. Cette protection royale se concrétise par son élection à l'Académie française en 1672, son anoblissement en 1674 et sa nomination à la fonction d'historiographe du roi en 1677. Racine devient ainsi l'un des plus proches courtisans de Louis XIV, illustrant l'alliance possible entre génie littéraire et service du pouvoir.

Les tragédies de Racine développent la peinture du cœur humain et le poids de la fatalité intérieure qui poussent les personnages vers un dénouement souvent mortel. *Andromaque* (1667) explore les ravages de la passion amoureuse, *Britannicus* (1669) dénonce la corruption du pouvoir absolu, *Bajazet* (1672) révèle les dangers de l'intrigue politique. Ces œuvres, tout en divertissant la cour, dispensent un enseignement moral conforme aux exigences du régime. La perfection formelle des vers raciniens, leur musicalité et leur capacité à exprimer les

nuances les plus subtiles de la passion humaine font de Racine un modèle de l'art tragique français. Cette excellence esthétique légitime la prétention française à rivaliser avec les modèles antiques et contribue au rayonnement culturel de la monarchie louis-quatorzienne.

7.4. Molière et la comédie moralisatrice

Molière, de son vrai nom Jean-Baptiste Poquelin (1622-1673), occupe une position plus complexe dans ce dispositif d'encadrement culturel. Dramaturge et homme de théâtre complet, Molière développe une comédie qui, tout en divertissant, assume une fonction moralisatrice conforme aux attentes du pouvoir.

Après des débuts difficiles avec sa troupe itinérante, Molière bénéficie de la protection du pouvoir royal à partir de 1658. Cette protection se matérialise par des représentations auxquelles assiste Louis XIV en personne, par sa charge de valet de chambre du roi, reprise en 1660, et par l'attribution régulière des « gratifications aux gens de lettres » instituées en 1663.

Sa comédie est guidée par le principe latin *castigat ridendo mores* (« corriger les mœurs en riant »), qu'il fait sien lorsqu'il affirme, dans son premier placet présenté au roi au sujet du *Tartuffe*, que le devoir de la comédie est de corriger les hommes en les divertissant. Les comédies de Molière s'attaquent systématiquement aux défauts qui menacent l'harmonie sociale : l'avarice (*L'Avare*), l'hypocrisie (*Tartuffe*), la préciosité (*Les Précieuses ridicules*), la fausse science (*Les Femmes savantes*). En ridiculisant ces travers, Molière contribue à forger un modèle de sociabilité conforme aux exigences de l'honnêteté classique.

7.5. L'affaire du Tartuffe : les limites de l'instrumentalisation

L'épisode de la censure du *Tartuffe*, minutieusement documenté par l'histoire littéraire (Adam, 1997), révèle les limites de cette

instrumentalisation littéraire et les tensions inhérentes au système. Cette comédie, qui fait la satire de la fausse dévotion en peignant certains représentants de l'Église catholique sous un jour ridicule, scandalise le pouvoir clérical et révèle les contradictions de la politique culturelle royale.

Le *Tartuffe* pose en effet le problème de l'influence nocive du pouvoir clérical sur le pouvoir politique, sujet particulièrement sensible dans un régime qui fonde sa légitimité sur l'alliance du trône et de l'autel. La comédie dénonce l'hypocrisie des faux dévots qui exploitent la crédulité religieuse à des fins personnelles, critique qui pouvait s'appliquer à certains membres influents du clergé. L'interdiction de représentation, motivée par des considérations de politique religieuse et par la nécessité de ne pas affaiblir l'Église catholique, illustre les limites de la liberté créatrice dans le cadre de la monarchie absolue : même un auteur aussi protégé que Molière ne peut s'affranchir des contraintes idéologiques du régime.

La résistance de Molière, qui rédige des placets au roi pour défendre son œuvre et procède à plusieurs réécritures avant d'obtenir l'autorisation de représenter une version remaniée en 1669, témoigne des tensions permanentes entre création artistique et contrôle politique. La série de représentations enfin autorisée devient le plus grand succès de sa carrière : quarante-quatre représentations consécutives, soixante-douze jusqu'à la fin de l'année 1669 et un record de recettes, prouvant l'attente du public pour ce type de critique sociale.

8. L'impact économique et social de la politique culturelle classique

8.1. La formation de l'honnête homme comme facteur de développement

Le projet de formation de l'honnête homme, objectif central de la politique culturelle classique, dépasse largement le cadre esthétique pour constituer un véritable programme

anthropologique aux implications économiques considérables. Ce modèle, dont Paul Bénichou a montré qu'il constitue l'aboutissement mondain des « morales » du Grand Siècle (Bénichou, 1948), incarne un idéal social inédit qui concilie culture raffinée et efficacité pratique, contribuant ainsi à la modernisation des élites françaises.

Ce type social se caractérise par plusieurs traits distinctifs qui en font un agent économique efficace. L'honnête homme maîtrise les codes sociaux de son époque, facilitant les relations commerciales et diplomatiques. Sa culture générale, nourrie par la fréquentation des auteurs antiques et modernes, lui permet d'appréhender les enjeux complexes du développement économique. Sa maîtrise de l'expression écrite et orale, formée par l'étude des belles-lettres, en fait un négociateur et un administrateur compétent. L'éducation littéraire de l'honnête homme développe également des qualités morales utiles au bon fonctionnement de l'économie : la probité dans les affaires, la tempérance dans les dépenses, la constance dans l'effort. Ces vertus, inculquées par la fréquentation des modèles antiques, contribuent à créer un climat de confiance favorable aux échanges commerciaux.

La sociabilité raffinée de l'honnête homme, cultivée dans les salons et à la cour, facilite la circulation de l'information économique et la formation de réseaux d'affaires. Les conversations de salon, tout en paraissant futiles, constituent en réalité des espaces d'échange d'informations et de formation d'alliances. Cette formation de ressources humaines de qualité constitue un facteur notable de l'essor économique français au XVIIe siècle. Les contemporains en ont conscience : c'est à un homme de lettres, Jean Chapelain, que Colbert confie en 1663 le soin d'établir la liste des écrivains et savants dignes des

gratifications royales, signe que la compétence lettrée est désormais tenue pour une ressource d'État.

8.2. La stabilité politique comme condition du développement économique

L'objectif de stabilisation socio-politique visé par cette politique culturelle a été largement atteint, créant des conditions favorables à un développement économique sans précédent. Le Grand Siècle français se caractérise par une pacification relative du royaume qui contraste de façon saisissante avec l'instabilité des périodes antérieures.

Cette stabilité résulte en partie de l'efficacité de la formation des consciences entreprise par les autorités monarchiques. La diffusion du modèle de l'honnête homme dans les élites françaises contribue à un consensus social autour des valeurs d'ordre, de mesure et de respect de l'autorité légitime, consensus qui transcende les anciens clivages religieux et régionaux ayant déchiré le royaume au XVIe siècle.

La pacification du royaume permet la mise en œuvre de politiques économiques cohérentes sur le long terme. Les réformes mercantilistes de Colbert, l'amélioration du réseau routier, le développement des manufactures royales, la création de compagnies commerciales privilégiées bénéficient de cette stabilité politique qui assure la continuité des investissements. De fait, après la Fronde (1648-1653), les révoltes nobiliaires déclinent très nettement : la monarchie consolide l'obéissance des élites par les mécanismes de la vie de cour et l'intégration des clientèles (Dee, 2015).

L'essor démographique français au XVIIe siècle témoigne également de cette prospérité. La population française passe d'environ 16 millions d'habitants en 1600 à près de 20 millions en 1700, faisant de la France l'un des pays les plus peuplés d'Europe. Cette croissance démographique fournit la main-

d'œuvre nécessaire au développement économique tout en créant un marché intérieur dynamique.

8.3. Le rayonnement culturel comme soft power économique

Le rayonnement de la culture française au XVIIe siècle constitue également un facteur notable de la prospérité économique du royaume. La supériorité reconnue de la littérature, des arts et de l'art de vivre français attire les élites européennes et crée une demande internationale pour les produits de luxe français.

La langue française devient progressivement la langue de la diplomatie européenne, facilitant les négociations commerciales et les échanges internationaux. Cette prééminence linguistique s'appuie directement sur l'excellence de la littérature classique française, qui démontre les capacités expressives du français. Les arts décoratifs français bénéficient également de ce prestige culturel : l'ameublement, la mode, l'orfèvrerie française deviennent des références du goût européen, créant des débouchés considérables pour l'industrie française. Le château de Versailles fonctionne comme une vitrine permanente du savoir-faire français, incitant les cours européennes à commander des œuvres aux artistes et artisans du royaume (Apostolidès, 1981 ; Burke, 1995).

Cette économie du prestige culturel préfigure les stratégies contemporaines de *soft power* économique. La France du XVIIe siècle illustre ainsi que l'excellence culturelle peut constituer un avantage concurrentiel dans les échanges internationaux.

8.4. Les infrastructures culturelles comme facteur de modernisation

Le développement des infrastructures culturelles sous l'impulsion de la politique royale contribue également à la modernisation économique du royaume. La création de bibliothèques, d'académies, d'écoles et de théâtres facilite la circulation de l'information et la formation des compétences nécessaires au développement économique.

L'amélioration de l'alphabétisation, stimulée par la diffusion des ouvrages de Port-Royal et l'expansion de l'enseignement jésuite, crée un vivier de main-d'œuvre qualifiée utile au développement des manufactures. La maîtrise de l'écriture et du calcul devient progressivement accessible aux classes moyennes urbaines, facilitant l'expansion du commerce et de l'artisanat. Le développement de l'imprimerie, encouragé par la demande croissante d'ouvrages littéraires et pédagogiques, stimule l'innovation technique et crée de nouveaux secteurs d'activité : l'industrie du livre devient l'un des secteurs dynamiques de l'économie française, exportant ses productions dans toute l'Europe.

9. Discussion des résultats

9.1. Retour sur les résultats, section par section

Les analyses qui précèdent peuvent être ressaisies et discutées dans l'ordre de leur exposition. La section 3 a établi que les conditions de possibilité de la Renaissance française – imprimerie, exil des savants byzantins, découverte de l'Italie – sont des événements exogènes que les autorités françaises n'ont pas provoqués. Le premier résultat de l'étude est donc que la politique culturelle commence comme une politique d'appropriation : la monarchie ne crée pas les ressources culturelles, elle capte et oriente des dynamiques déjà en cours. Ce constat relativise toute lecture strictement volontariste et rappelle qu'une stratégie culturelle efficace suppose d'abord une conjoncture favorable qu'il s'agit de savoir saisir.

La section 4 a montré que François Ier convertit ces ressources en un triptyque institutionnel cohérent : institutions savantes (Collège royal, Bibliothèque royale, dépôt légal), politique de la langue (Villers-Cotterêts) et mécénat de prestige. Relu à la lumière du cadre théorique, ce résultat correspond à la première couche d'un champ culturel d'État : le pouvoir se dote

d'instances de production, de conservation et de consécration du savoir qui lui sont directement rattachées, préfigurant la fabrication symbolique du pouvoir décrite pour le règne de Louis XIV (Burke, 1995). La « démocratisation contrôlée » identifiée dans cette section mérite toutefois discussion : l'élargissement de l'accès au savoir demeure socialement très circonscrit, et c'est précisément cette sélectivité qui en fait un instrument de formation d'élites loyales plutôt qu'un vecteur d'émancipation générale.

La section 5 a livré un résultat en creux, mais décisif : la crise des guerres de religion démontre que l'innovation culturelle sans projet anthropologique unifiant ne suffit pas à stabiliser un corps politique. L'humanisme de François Ier a paradoxalement nourri la contestation réformée, et la tolérance juridique de l'Édit de Nantes n'a produit qu'une coexistence précaire. Ce résultat négatif justifie la réorientation stratégique étudiée ensuite : c'est parce que la culture « libre » et le droit ont échoué à pacifier le royaume que la monarchie opte pour une culture « dirigée », ordonnée à la formation d'un type humain commun.

La section 6 a établi que cette réorientation prend la forme d'une institutionnalisation systématique : Académie française, réseau académique, codification grammaticale, rationalisation pédagogique de Port-Royal. Confronté aux catégories de la sociologie de la littérature, ce résultat s'interprète comme la structuration d'un champ littéraire sous tutelle étatique, où consécration et rétribution passent par le pouvoir (Viala, 1985), et comme un moment clé de la curialisation des élites (Elias, 1985). La discussion doit néanmoins souligner l'ambivalence du dispositif : en professionnalisant les lettres, la monarchie crée aussi les conditions d'une autonomie future du champ littéraire, qui se retournera contre elle au siècle suivant.

La section 7 a montré que la dramaturgie classique fonctionne comme une technologie de formation morale : vraisemblance, bienséance et unités dressent le jugement des spectateurs ; la

tragédie purge les passions séditieuses ; la comédie corrige les mœurs par le rire. Le cas du *Tartuffe* introduit toutefois une nuance importante dans ce résultat : l'instrumentalisation n'est jamais totale, et la création négocie en permanence ses marges avec le pouvoir. Ce jeu de tensions, loin d'infirmer l'hypothèse d'un encadrement délibéré, en confirme au contraire le caractère stratégique : le pouvoir tolère la critique dans la mesure exacte où elle sert la régulation sociale.

La section 8, enfin, a rassemblé les indices de l'efficacité économique et sociale du dispositif : formation d'un capital humain de qualité (l'honnête homme), stabilité politique durable après la Fronde (Dee, 2015), rayonnement international générateur de débouchés commerciaux, densification des infrastructures culturelles et éducatives. C'est ici que la discussion doit être la plus prudente : ces indices sont convergents, mais aucun ne permet d'isoler la variable culturelle des autres déterminants de la croissance (réformes fiscales et mercantilistes, conjoncture démographique, contexte européen) documentés par l'historiographie économique (Bonney, 1999 ; Collins, 1988). Le résultat défendable est donc celui d'une contribution significative de la politique culturelle au développement, par les canaux de la stabilité, du capital humain et du prestige, et non celui d'une causalité exclusive.

9.2. La mise à l'épreuve des hypothèses

La confrontation de ces résultats aux trois hypothèses formulées en introduction permet d'en apprécier la validité différenciée. La première hypothèse – la littérature classique répond à un projet politique délibéré de formation des consciences – est la plus solidement confirmée : les actes de fondation des institutions, les missions statutaires de l'Académie, la doctrine du bon usage et la codification dramaturgique attestent une intentionnalité explicite, directement documentée par les sources. La deuxième

hypothèse – cette formation a contribué à la stabilisation du royaume – est largement corroborée par le contraste entre l'instabilité du XVIe siècle et la pacification postérieure à la Fronde, ainsi que par la domestication avérée des élites nobiliaires (Dee, 2015) ; elle doit cependant être tenue pour une explication partielle, la coercition militaire et fiscale ayant également joué. La troisième hypothèse – cette stabilité a créé les conditions du développement économique – est celle qui appelle la formulation la plus prudente : l'étude établit des mécanismes plausibles et des concomitances documentées, mais la prudence méthodologique annoncée en section 2 interdit de conclure à une causalité stricte. La thèse générale sort ainsi confirmée dans sa version modérée : l'instrumentalisation des lettres a constitué un facteur notable, parmi d'autres, de l'essor du Grand Siècle.

9.3. L'efficacité mesurable du modèle français

Au-delà de la validation des hypothèses, plusieurs indicateurs donnent la mesure de la transformation accomplie entre la fin du XVIe siècle et le règne de Louis XIV. Sur le plan politique, la France passe d'un état de guerre civile quasi permanente à une stabilité qui lui permet de mener une politique extérieure ambitieuse ; les révoltes nobiliaires, fréquentes sous Henri IV et Louis XIII, se raréfient sous Louis XIV, ce qui témoigne de l'efficacité de la domestication des élites par la culture (Dee, 2015). Sur le plan économique, la France s'affirme comme une puissance de premier plan en Europe : ses recettes fiscales augmentent sensiblement au cours du siècle, ses exportations se diversifient et ses manufactures rivalisent avec celles des Pays-Bas et de l'Angleterre (Bonney, 1999 ; Collins, 1988). Sur le plan culturel, le français devient une langue de référence des élites européennes, les auteurs français sont traduits dans plusieurs langues et l'art de vivre français suscite l'admiration et l'imitation dans de nombreuses cours d'Europe. Cette

réussite globale conforte l'idée qu'une politique culturelle cohérente et ambitieuse peut constituer un facteur notable de développement national.

9.4. Les mécanismes de réplication et d'adaptation

L'analyse du modèle français révèle plusieurs mécanismes reproductibles susceptibles d'inspirer les politiques contemporaines de développement culturel. Le premier concerne l'articulation entre institutions éducatives et objectifs politiques : la création d'institutions spécialisées (Académie française, Collège royal, écoles de Port-Royal) permet d'orienter la formation des élites selon des objectifs stratégiques précis. Le deuxième porte sur l'utilisation des genres littéraires comme outils de formation morale : l'encadrement de la production théâtrale par des règles esthétiques contraignantes mais cohérentes permet de diffuser des valeurs sociales sans recourir à la propagande directe. Le troisième concerne l'alliance entre mécénat et reconnaissance publique : la protection accordée aux auteurs s'accompagne d'une orientation de leur production vers les objectifs de la collectivité. Ces mécanismes ne sont évidemment transposables aux contextes contemporains que moyennant d'importantes modifications : la démocratisation des sociétés modernes exclut le recours à la censure, mais n'interdit pas l'orientation de la production culturelle par des incitations positives (bourses, prix, commandes publiques).

9.5. Les leçons pour les politiques culturelles africaines

L'expérience française offre des enseignements potentiellement utiles pour les politiques culturelles africaines contemporaines. Le contexte postcolonial africain présente certaines similitudes avec la situation française du XVIe siècle : fragilité de certaines institutions politiques, divisions religieuses et communautaires, concurrence des modèles culturels étrangers. La stratégie française de réappropriation et de transformation

des héritages culturels étrangers peut inspirer les politiques africaines de développement culturel : de même que les Français ont su adapter les modèles gréco-latins à leurs spécificités nationales, les États africains peuvent s'approprier sélectivement des apports culturels extérieurs tout en valorisant leurs traditions endogènes – exigence d'enracinement que formulent précisément Ki-Zerbo (2003) et Sarr (2016). L'importance accordée par les Français à la formation des élites par la culture peut également nourrir les politiques éducatives africaines : création d'institutions culturelles de haut niveau, promotion des langues nationales, développement d'une littérature africaine d'expression française ou vernaculaire constituent autant de pistes d'action.

La dimension économique de la politique culturelle française suggère enfin que l'investissement dans la culture peut constituer un facteur de développement et non un luxe réservé aux sociétés prospères – conclusion qui converge avec la définition du développement comme expansion des capacités (Sen, 2000) et avec les engagements internationaux faisant de la culture une dimension constitutive du développement (UNESCO, 1982). Cette leçon est particulièrement pertinente pour les États qui privilégient les investissements techniques au détriment des investissements culturels.

9.6. Limites de l'étude et vers une conception élargie du développement

Les limites énoncées en section 2 doivent être rappelées au moment d'apprécier la portée de ces résultats : inférence causale par faisceau d'indices, sources centrées sur les élites, écart des contextes historiques. Dans ces bornes, l'expérience française invite néanmoins à interroger la conception purement économiste du développement qui domine nombre de théories contemporaines. Elle suggère que le développement

économique est difficilement soutenable sans un développement culturel qui forme les mentalités et crée des conditions sociales favorables à la croissance, et que l'efficacité des politiques de développement dépend en partie de leur capacité à transformer les représentations sociales. Elle révèle enfin l'importance de la dimension temporelle : les transformations accomplies entre 1550 et 1680 résultent d'un effort soutenu sur plusieurs générations, rappelant que le développement culturel nécessite une vision à long terme, difficilement compatible avec des cycles politiques courts.

Conclusion

Cette étude est partie d'une question : comment et dans quelle mesure le recours stratégique des autorités politico-religieuses françaises aux lettres a-t-il contribué, aux XVIe et XVIIe siècles, à la stabilisation politique et à l'essor économique du royaume, et quels enseignements ce précédent offre-t-il aux politiques culturelles contemporaines ? Pour y répondre, elle a mobilisé une démarche qualitative et documentaire, adossée à un cadre théorique associant sociologie de la cour et des institutions littéraires, histoire culturelle du pouvoir et théories contemporaines du développement.

L'analyse a établi que la littérature classique française, loin d'être un simple divertissement esthétique, a fonctionné comme un outil de transformation sociale et de consolidation politique : appropriation des ressources culturelles de la Renaissance, institutionnalisation de l'encadrement des lettres, codification esthétique du théâtre, formation du modèle de l'honnête homme. La discussion des résultats a confirmé le caractère délibéré de ce projet et sa contribution à la pacification du royaume, tout en tenant pour partielle – quoique significative – sa part dans l'essor économique du Grand Siècle, où d'autres facteurs ont également concouru.

Il en ressort une leçon d'une pertinence certaine pour les défis contemporains du développement africain : les nations qui réussissent leur développement savent mobiliser leurs ressources culturelles au service d'un projet politique cohérent. L'inclusion réfléchie de la littérature et des arts dans les stratégies de développement – par des institutions de haut niveau, des incitations positives à la création et la valorisation des patrimoines endogènes – pourrait contribuer à la formation de citoyens éclairés et à la stabilisation des systèmes politiques, créant ainsi des conditions favorables à la croissance et au progrès social. Cette approche intégrée du développement, qui articule objectifs économiques, politiques et culturels, offre une alternative crédible aux modèles purement technocratiques.

Références

ADAM Antoine, 1997. *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, Albin Michel, Paris

APOSTOLIDÈS Jean-Marie, 1981. *Le roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Les Éditions de Minuit, Paris

BÉNICHOU Paul, 1948. *Morales du Grand Siècle*, Gallimard, Paris

BONNEY Richard (dir.), 1999. *The Rise of the Fiscal State in Europe, c. 1200-1815*, Oxford University Press, Oxford

BURKE Peter, 1995. *Louis XIV. Les stratégies de la gloire*, Seuil, Paris

COLLECTIF, 1997. *Dictionnaire des genres et notions littéraires*, Encyclopædia Universalis / Albin Michel, Paris

COLLINS James B., 1988. *Fiscal Limits of Absolutism. Direct Taxation in Early Seventeenth-Century France*, University of California Press, Berkeley

DEE D., 2015. « France in the 17th Century », in Oxford Bibliographies, Oxford University Press, New York. DOI : https://dx.doi.org/10.1093/obo/9780195399301-0300

ELIAS Norbert, 1985. *La société de cour*, Flammarion, Paris

HORVILLE Robert, 1988. *Itinéraires littéraires. XVIIe siècle*, Hatier, Paris

KI-ZERBO Joseph, 2003. *À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues

SARR Felwine, 2016. *Afrotopia*, Philippe Rey, Paris

SEN Amartya, 2000. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris

TOSSOU Okri Pascal, 2016. *Villon, Voltaire, Vigny... Littérature française*, Plumes Soleil, Cotonou

UNESCO, 1982. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, UNESCO, Mexico

VIALA Alain, 1985. *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Les Éditions de Minuit, Paris

ZUBER Roger, 1993. *La littérature française du XVIIe siècle*, PUF, Paris